

officielle autorisant la déduction du montant du crédit d'impôt de la somme payable au bien-être social sera bien évidemment embarrassante pour certaines provinces. N'oublions pas que ce bill prévoit en outre de diminuer les paiements universels d'allocations familiales qui passent des \$28 (qu'ils auraient été en janvier avec l'indexation) à moins de \$20. On peut donc en conclure que, contrairement à ce qu'essaie de réaliser le ministre, le bill aurait pour résultat de faire nettement baisser le revenu total des économiquement faibles.

● (1622)

Pourquoi le ministre a-t-elle décidé de présenter ce bill sans avoir obtenu un engagement formel des provinces? Nous savons que les ministres des provinces qui se sont réunis en Nouvelle-Écosse en septembre se sont plaints ouvertement de ne pas avoir été consultés au sujet du bill. Puisque ses homologues provinciaux ont exprimé leur désaccord et qu'elle savait qu'elle allait présenter ce bill à la Chambre en octobre ou en novembre, le ministre aurait pu faire un effort pour obtenir d'eux qu'ils s'engagent formellement à ne pas déduire le montant du crédit d'impôt pour les enfants, du montant actuellement payable par les provinces et les villes en vertu de divers programmes de bien-être social. Le ministre pourrait-elle dire au comité pourquoi elle a présenté ce bill sans avoir obtenu d'eux cette promesse?

**Mlle Bégin:** Monsieur le président, il ne serait pas faux de prétendre que l'opposition loyale fait de l'obstruction systématique. Le député n'a même pas dit que nous avions étudié ce bill jeudi après-midi et jeudi soir. Il a laissé ces deux heures de côté. Puis, il répète la question qu'il a posée l'autre jour. On m'a déjà posé chacune de ces questions à plusieurs reprises.

Le député sait très bien que, quoi qu'en dise le NPD, le gouvernement n'a pas d'autre choix que de faire étudier ce bill en comité plénier. Nous n'avons pas eu le choix de le renvoyer au comité permanent des finances. L'opposition semble atterrir, mais je ne sais pas ce qu'elle attend.

**M. McGrath:** Vous ne comprenez pas le système.

**Mlle Bégin:** Le ministre des Finances sera ici ce soir, mais cette nouvelle ne paraît pas intéresser l'opposition. Le député sait très bien que les provinces ont pris la mauvaise habitude ces dernières années de reprendre à leurs citoyens ce que les programmes fédéraux leur avaient accordé, que ce soit dans le domaine des pensions de vieillesse ou des allocations familiales.

**M. McGrath:** Qu'entendez-vous faire à ce sujet?

**Mlle Bégin:** Le député de Saint-Jean-Est devrait poser sa question à Charlie Brett de Terre-Neuve. J'ai écrit au ministre terre-neuvien et nous avons pris rendez-vous les 20 et 21 novembre. Le député cherche à m'engueuler parce que d'après lui, il faudrait que j'obtienne le consentement des provinces pour adopter une mesure que le gouvernement fédéral destine directement au peuple canadien.

**M. McGrath:** Le ministre ne comprend tout simplement pas quelles sont nos intentions, monsieur le président. Tout d'abord, elle induit la Chambre en erreur. Je lui rappellerai que jeudi dernier, nous avons passé 20 minutes juste avant 6

### *Allocations familiales*

heures à examiner le projet de loi en comité plénier. Si le ministre refuse d'entendre la vérité, je n'y peux rien.

Que nous demande-t-elle au juste? Elle demande au comité d'adopter une mesure qui aura pour effet, en premier lieu, de réduire de \$8 à compter du 1<sup>er</sup> janvier, l'allocation familiale et ensuite, de diminuer le revenu des gagne-petits parce que les provinces refusent de s'engager formellement à ne pas soustraire des allocations de bien-être social le montant du crédit d'impôt accordé au titre des enfants. Voilà ce qui nous préoccupe et il incombe au ministre, pas à nous, de chercher à obtenir cette promesse des ministres provinciaux.

Elle savait pourtant ce qui l'attendait car à la réunion de septembre en Nouvelle-Écosse, les ministres provinciaux s'étaient plaints de n'avoir pas été consultés. Elle sait aussi que la province de Québec qui a son propre régime d'allocations familiales, n'a pas été consultée, pas plus que l'Alberta, qu'aucune province ne s'est engagée à ne pas soustraire une somme égale au crédit d'impôt payable à une famille à faible revenu, si bien que le résultat définitif sera contraire à l'objectif visé par le ministre, c'est-à-dire que les familles pauvres verront leur revenu diminué. Si elle ne peut rien nous promettre à cet égard, il se pourrait bien qu'on lui fasse la vie dure, et avec raison.

**Mlle Bégin:** Il ne devrait pas être question ici de problèmes qui découlent de l'attitude des provinces. Le chef de l'opposition affirme qu'il laissera les provinces agir à leur guise, mais le député de Saint-Jean-Est déclare qu'il ne fait pas confiance aux provinces. Le gouvernement, lui, leur fait confiance. Il y a eu des pourparlers entre fonctionnaires fédéraux et provinciaux et ces derniers ont dit qu'ils ne toucheraient pas à ces bénéfiques. Je finirai sûrement par obtenir une promesse formelle de leur part.

Nous adoptons cette mesure pour aider les Canadiens. Si le député de Saint-Jean-Est connaît quelque chose à la démocratie, il devrait écrire à sa circonscription, s'il ne veut pas s'y rendre en personne, et demander aux groupes qui représentent les mères et les familles pauvres d'exercer des pressions auprès du gouvernement provincial pour obtenir ce qu'il demande, puisque cela relève de la province. Le député laisse entendre que ma proposition a un rapport quelconque avec un accord provincial-fédéral. Ce n'est pas le cas. Il s'agit d'un programme fédéral. Le député le sait et il est malhonnête de sa part de prétendre que cette proposition dépend de ce que feront les provinces. Plusieurs possibilités s'offrent aux provinces, si elles veulent recouvrer cet argent. Par exemple, elles peuvent percevoir des frais de garderie puisque ce programme relève du domaine de l'enseignement et non pas des programmes sociaux.

Nous devons garantir que l'argent sera versé aux parents directement et qu'il ne deviendra pas un paiement de transfert indirect aux provinces, mais cette question ne fait pas l'objet d'un affrontement fédéral-provincial, comme le député essaie de le prétendre. Il s'agit d'un programme fédéral et le gouvernement donne directement l'argent aux familles canadiennes et leur demande d'exercer des pressions auprès de leur gouvernement provincial pour garantir que celui-ci laissera ses électeurs profiter de la mesure.